

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

Le JEUDI 1er JUILLET 2021 - à 18 H 00

Salle du Conseil - Place Bad-Abbach

- Désignation des secrétaires de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédente

> INFORMATIONS

Acte de Gestion : attribution des concessions et des marchés publics Référent Sagyrc

> AFFAIRES GENERALES

Modification de la composition des commissions municipales Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public

➢ FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

Budget primitif - Exercice 2021 - Décision Modificative
Budget principal de la commune – vote de subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2021
Budgétisation de la participation de la commune à verser au Sagyrc au titre du budget primitif 2021
Avenant à la convention tripartite entre le Sytral et les communes de Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile - Ligne
GE6

ENFANCE – JEUNESSE

Adoption des tarifs pour l'année scolaire 2021- 2022 pour le service de la restauration scolaire

Adoption des tarifs pour l'année scolaire 2021- 2022 pour les activités périscolaires et extrascolaires

Adoption du règlement intérieur pour les services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire et extrascolaire

Service public de la « Petite Enfance » - Choix de la gestion déléguée — Délégation de service public

Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Saint-Genis-les-Ollières pour la participation de la commune aux frais du réseau d'aide à la circonscription de l'Education nationale du secteur Lyon Vaise Tassin-le -Demi-Lune.

> RESSOURCES HUMAINES

Transformation des postes d'adjoints administratifs 2ème classe affectés aux écoles

> URBANISME - ENVIRONNEMENT

Rétrocession par la Métropole du Grand Lyon à la commune de Charbonnières-les-Bains du square Marsonnat Projet nature 2021 « Vallons de serre, des planches et de la Beffe » - Convention de délégation de gestion

QUESTIONS DIVERSES

(En application de l'article 4 « Questions Orales et/ou écrites » du règlement du Conseil Municipal adopté le 17 DECEMBRE 2020)

Le Maire:

Gérald EYMARD